

DATE DE CONVOCATION : 18 septembre 2023
DATE D’AFFICHAGE : 18 septembre 2023
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 23
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 17
NOMBRE DE VOTANTS : 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023 à 19h00

PRÉSIDENCE DE SÉANCE : Monsieur Daniel DESCHODT, Maire

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Bernard VANPOPERINGHE

PRÉSENTS : M. AVART, Mme ROUSSELLE, M. DUCROCQ, Mme BINET, M. DAMBRICOURT, Mme CABRE, Mme BECQUET, M. VANPOPERINGHE, Mme SCOTTE, Mme DELHAYE, M. ODIEVRE, M. BUCKMAN, Mme CADET, M. CHARLEMAGNE, M. PENEZ, M. BLIN.

ABSENTS : M. COURTIN (procuration à M. AVART), Mme SOLTYSIAK (procuration à Mme BECQUET), M. REVILLON, Mme WUYTS (procuration à Mme BINET), M. MARIE (procuration à M. PENEZ), Mme VOET (procuration à M. BLIN).

N°2023/045 DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D’ADJOINTS

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 6 adjoints.

Suite à la démission de Madame Rebecca BINET du poste de 4ème adjoint, il convient de déterminer le nombre d’adjoints siégeant au conseil municipal.

Monsieur le Maire propose de porter à 4 le nombre de postes d’adjoints.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

Décide, à l'unanimité des membres présents, de porter à 4 le nombre de postes d’adjoints au maire.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Secrétaire de Séance,

Bernard VANPOPERINGHE.





POUR COPIE CONFORME
Le Maire,

Daniel DESCHODT.

